

**DÉLIBÉRATION N° 2023-016 DU SYNDICAT MIXTE  
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

**Délibération prise en séance du 28 décembre 2023 à 10h00**

**L'an deux mille vingt-trois, le 28 décembre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte.**

**Etaient présents :** M. Claude ASSIER, Mme Emilie SAULES LE BARS, M. Jean-Michel ARNAL, M. Yves REGOURD, M. Régis NESPOULOUS, M. Serge GELY.

**Etaient excusés :** M. Arnaud VIALA, Mme Kateline DURAND, M. Christophe LABORIE, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Alexis CANITROT.

Secrétaire de séance : M. Serge GELY

-----

**OBJET : Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les rapports présentés au Comité syndical du 28 décembre 2023 ont été adressés à ses membres le 22 décembre 2023 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ci-annexé ;

**Après en avoir délibéré,**

- Le comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 qui a eu lieu sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 ci-annexé, présenté par le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte.

**Pour le Président du Syndicat  
mixte et par délégation,  
le 2<sup>ème</sup> Vice-Président,**

**Claude ASSIER**

*Acte dématérialisé*

<b>Sens des votes</b> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés - Nombre de membres en exercice : 12 - Nombre de membres présents : 6 - Nombre de suffrages exprimés : 6
--

## **Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024**

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre de définir les grands choix budgétaires pour l'année 2024.

L'activité du Syndicat Mixte se développe exclusivement à travers l'exploitation du centre MICROPOLIS, confié jusqu'en décembre 2023 à la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) via une convention de délégation de service public (DSP) et dont il est demandé au comité syndical de se prononcer sur la prorogation lors de cette même séance.

En fonction de ce que vous déciderez, l'année 2024 devrait être celle :

- Du fonctionnement sur la base du modèle établi jusqu'au 30 juin 2024
- Du nouveau projet, qui fera l'objet d'une délibération en comité syndical pour la convention de DSP à conclure à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### **1. Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024**

La convention continuerait à s'exécuter selon les termes prévus pour la période 2011-2023.

### **2. Période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2024**

Dans le cadre des travaux menés pour définir les orientations stratégiques à donner à ce projet, trois grands axes se dégagent :

- Le positionnement de MICROPOLIS beaucoup plus fortement axé sur les enjeux environnementaux, notamment de changements climatiques et de biodiversité ;
- La jeunesse et son éducation aux enjeux environnementaux ;
- Le renforcement du lien avec le territoire et le développement de partenariats avec les acteurs institutionnels mais également privés.

L'offre proposée par la SAEML propose un projet de développement reposant sur les aspects suivants :

- Sensibilisation du public à la biodiversité, positionnant le centre comme un relai des initiatives publiques et privées visant à la protection de l'environnement ;
- Renforcement des partenariats existants avec l'Éducation Nationale et concrétisation de nouveaux (Enseignement supérieur, instituts de recherche, associations environnementales, organismes de protection, structures d'éducation et de sensibilisation...) ;
- Réalisation d'investissements structurels, sollicités très majoritairement au syndicat mixte et qui permettront au site d'atteindre l'ambition que la SAEML souhaite lui donner.

Le projet repose sur des propositions d'investissements portés par le syndicat mixte et qui s'orientent prioritairement sur le renouvellement des scénographies extérieures dès 2025, pour répondre à l'objectif d'accueil de nouvelles clientèles.

Egalement, elle constituera l'année de planification et d'étude des investissements à mettre en œuvre en 2025.

Les actions identifiées en début d'année sont les suivantes : travaux de couverture et d'électricité, renouvellement d'une porte automatique.

Le montant de la contrainte de service public et de la redevance d'affermage reposeraient sur les mêmes éléments que ceux prévus en 2023.

La poursuite des négociations entre la SEM et le syndicat mixte pourront provoquer des évolutions sur ces points qui seront présentés en détail au comité syndical.

Ensuite et sur l'ensemble de l'année 2024, la mise en œuvre de l'audit patrimonial mené en 2021 sera poursuivi.

Les charges générales resteront stables.

Le syndicat mixte ne dispose d'aucun personnel propre et fonctionne grâce à la mutualisation de personnels avec le Département de l'AVEYRON, particulièrement sur les aspects techniques, juridiques, administratifs et financiers.

Il n'a aucun emprunt en cours et est financé exclusivement par une contribution du Département.